

FICHE DE POSTE n° 25

**Poste d'enseignant ou d'enseignante du dispositif d'autorégulation (DAR)
Ecole Marie Curie FIRMI**

Principe du dispositif :

Ce dispositif vise l'inclusion dans les classes ordinaires de l'école élémentaire, de 7 à 10 élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Afin de réduire les troubles du comportement et de tendre vers l'autonomie dans les apprentissages, une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'école.

Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves concernés par le dispositif sont ceux attendus dans les programmes de l'école élémentaire. L'enseignement de l'autorégulation permet d'augmenter la capacité à maîtriser les pensées, les comportements, les émotions pour que l'élève vive pleinement ses expériences d'apprentissage.

Pour ce faire, un enseignant non spécialisé est nommé comme maître supplémentaire au sein de l'école.

Description de la fonction :

- ♦ Il partage avec les professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs.
- ♦ Il réalise avec l'enseignant de la classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques et comportementales qui conduisent, selon les situations, au réajustement des projets.
- ♦ Il élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médico-social) le projet personnalisé (PP) qui réunit les objectifs pédagogiques (PPS) et les objectifs éducatifs/thérapeutiques (PIA).
- ♦ Il pratique la co-intervention dans la classe ordinaire afin de faciliter la généralisation des compétences.
- ♦ Il participe à l'adaptation des supports pédagogiques nécessaires en classe d'autorégulation et en classe ordinaire.
- ♦ Il prend en charge ponctuellement les élèves avec TSA en salle d'autorégulation pour développer leurs compétences autorégulatrices et d'apprentissages, selon leurs besoins et en anticipation afin que ces élèves soient au plus vite en réussite en classe ordinaire (cette salle n'est en aucun cas un sas de remédiation).
- ♦ Il accueille d'autres élèves neurotypiques ou avec d'autres troubles d'apprentissage, selon des besoins définis ou en qualité d'experts, afin de travailler des compétences ciblées.
- ♦ Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision.
- ♦ Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe de professionnels médicosociale et les enseignants de l'école.
- ♦ Il pourra être amené à suppléer l'enseignant de la classe pendant les temps de concertation de ce dernier avec les membres de l'équipe médico-sociale.

Compétences attendues :

- ♦ Avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes scolaires pour construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves.
- ♦ Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive

- ♦ Etre en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision
- ♦ Etre capable de travailler en étroite collaboration avec l'équipe MS comme l'équipe pédagogique et assurer le lien entre elles.
- ♦ Avoir de bonnes qualités d'organisation, alliées à une grande capacité d'écoute, d'adaptation, de réactivité.
- ♦ Faire preuve d'une grande discrétion professionnelle

Conditions de recrutement :

Aucun diplôme ni qualification n'est requis.

Conditions d'exercice :

24 h hebdomadaires d'enseignement et 3h consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

Mode d'accès :

Commission classement.

Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation et un CV à l'IA-DASEN de l'Aveyron (DIPEM) ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact :

IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr